



Publication au Bulletin officiel

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'éditer dans le prochain No. du Bulletin officiel, l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES Signalisation routière

Rectification : cette publication annule et remplace celle parue dans l'édition du 22.05.2015

En application des art. 3 LCR, 107 OSR et 232 LR, l'Administration Communale de Bagnes soumet à l'enquête publique la signalisation suivante :

Bruson / Route La Pasay – Six Blanc

Introduction d'un panneau OSR n° 2.14 Circulation interdite aux voitures, motocycles et cyclomoteurs accompagné de la plaque complémentaire « excepté avec autorisation communale et trafic agricole » après les écuries de la Pasay, sur le chemin de Moay, parcelle 34639

Le plan est consultable auprès du service de la police municipale du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00.

Les oppositions ou les remarques éventuelles sont à adresser dans les 10 jours à l'Administration Communale de Bagnes, Service de Police, 1934 Le Châble, dès la parution du présent avis.

Bagnes, le 14.07.2015

L'Administration communale

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Police municipale de Bagnes